

DEC201591DR02

Décision portant délégation de signature à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre

LA DELEGUÉE RÉGIONALE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision DEC040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision DEC100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision DEC160982DAJ du 17 juin 2016 nommant Véronique DEBISSCHOP déléguée régionale pour la circonscription Paris B à compter du 1er août 2016 ;

Vu la décision DEC181599DAJ du 7 novembre 2018 portant modification de la dénomination de la DR2 en délégation Paris-Centre ;

Vu la décision DEC200890DAJ du 31 mars 2020 portant nomination de Mme Marjolaine ROBILLARD, aux fonctions d'adjointe à la déléguée régionale de la circonscription Paris-Centre ;

Vu la décision DEC990001DR02 du 18 janvier 1999 portant nomination de Mme Dominique LE FUR, aux fonctions de responsable des ressources humaines de la délégation Paris B ;

Vu la décision DEC201588DR02 du 26 août 2020 portant nomination de Stephanie KERVESTIN-YATES, aux fonctions de responsable du service Partenariat et Valorisation de la délégation Paris-Centre ;

DECIDE :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale pour la circonscription Paris-Centre, délégation est donnée à Mme Marjolaine ROBILLARD, adjointe à la déléguée régionale, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD délégation est donnée aux fins mentionnées à l'article 1er à Mme Dominique LE FUR, responsable du service des Ressources Humaines et, à compter du 1^{er} septembre 2020, à Mme Stephanie KERVESTIN-YATES, responsable du service Partenariat et Valorisation.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Véronique DEBISSCHOP et de Mme Marjolaine ROBILLARD, délégation est donnée à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions respectives, tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire à :

- Mme Isabelle BART (AI), chargée de l'appui au pilotage et de la gestion des crédits délégués au service du personnel et des ressources humaines de la DR2,
- Mme Marie-Jeanne GAUDOIN (IE), responsable du pôle Affaires générales de la DR2



Article 4

La décision DEC200931DR02 du 1^{er} avril 2020 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée à compter du 31 août 2020.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le

La déléguée régionale,

Véronique DEBISSCHOP

